



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 –L'EPREUVE

C'est une épreuve d'endurance VTT en relais ou en solo, de 6 heures nommée « 6H VTT au Moulin Neuf ».

Cette épreuve est organisée exclusivement par un groupe de vététistes d'Argentré-du-Plessis. Elle consiste pour chaque équipe à parcourir le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur un circuit d'environ 5.2 km. Le parcours à la fois agréable, technique et sportif reste accessible à tous. Il est totalement aménagé, balisé et sécurisé. Le départ sera donné le « dimanche 26 Mai 2024 » à 10h00 et l'arrivée 6 heures plus tard c'est-à-dire à 16h00 (+ le dernier tour entamé).

L'organisation s'arrogera le droit de modifier l'heure de départ en fonction des impondérables qui pourraient survenir (météo, problèmes techniques, ...). Les 6 heures se dérouleront sur le site du Moulin Neuf dans un cadre exceptionnel (aires de jeux et pique-nique sur place, à proximité du centre bourg).

Article 2 – LES CONCURRENTS

L'épreuve des 6 heures VTT organisée par notre association est ouverte à tous les vététistes, âgés d'au moins 16 ans accomplis le 26 Mai 2024, licenciés ou non licenciés.

Les mineurs

Ils peuvent participer à cette manifestation en fournissant une autorisation parentale. Ils ne seront admis que dans les équipes constituées de 2,3 ou 4 participants avec au moins un adulte. L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. La seule responsabilité retenue est celle engagée vis-à-vis de la course et de l'organisation au même titre que celle des majeurs.

Les concurrents non licenciés

Ils devront obligatoirement présenter un certificat médical de non-indication à la pratique du VTT en compétition de moins de trois ans. Lors du classement général, aucune distinction ne sera faite entre les licenciés et les non licenciés.

Les concurrents licenciés

Ils devront obligatoirement présenter une photocopie de leur licence (FFC, FFCT ou UFOLEP cycle uniquement) pour l'année en cours.



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



Article 3 – INSCRIPTION – ANNULATION

Pour que le dossier d'inscription soit accepté, il devra comprendre obligatoirement :

Le bulletin d'inscription complété et signé + l'autorisation parentale si nécessaire.

A : Soit bulletin d'inscription informatique :

- **Un chèque d'inscription de l'équipe (18€ par participant) à l'ordre de « U.C.A. groupe vététistes »** encaissé 10 jours avant l'épreuve.
- + Le certificat médical de moins de 3 ans pour tous les concurrents non licenciés.
- + La photocopie de la licence sportive (FFC, FFCT ou UFOLEP) pour l'année en cours pour tous les licenciés.

B : Soit bulletin d'inscription manuscrit :

- **Un chèque d'inscription de l'équipe (20€ par participant) à l'ordre de « U.C.A. groupe vététistes »** encaissé 10 jours avant l'épreuve.
- + Le certificat médical de moins d'un an pour tous les concurrents non licenciés.
- + La photocopie de la licence sportive (FFC, FFCT ou UFOLEP) pour l'année en cours pour tous les licenciés.

En cas de désistement d'une équipe inscrite ou d'un de ses membres, un remboursement de 50% de la somme versée est prévu, si ce désistement a lieu avant le 13 Mai 2024. Après cette date, aucun désistement ne sera remboursé.

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation ou de non présentation d'une équipe le jour de l'épreuve.

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit être informée et un certificat médical doit être remis avant le début de l'épreuve aux organisateurs.

Par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Article 4 – DEPOT DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être effectuées à partir du 08 Janvier 2024 en retirant le formulaire sur le blog de l'association : 6heuresvtttaumoulinneuf.wordpress.com

La date limite

La fin des inscriptions est fixée au lundi 20 Mai 2024 (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée. Sauf accord particulier de l'organisateur, aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de l'épreuve.

Le nombre d'inscrit

Le nombre d'équipes est limité, une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront closes.

Validation de l'inscription

Une fois votre inscription prise en compte, vous recevrez dans un délai de 5 jours maximum un mail de confirmation



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



Article 5 – FRAIS D'ENGAGEMENT

La participation est fixée à :

- Bulletin d'inscription informatique : 18€par concurrent licencié ou non licencié.
- Bulletin d'inscription manuscrit : 20€par concurrent licencié ou non licencié.

Cette année, l'organisation s'associe à une œuvre caritative «1, 2, 3 Soleil » aussi 1€ de votre participation lui sera versé

Article 6 – NOMBRE DE CONCURRENTS PAR EQUIPE

Chaque équipe devra être constituée comme ci-après :

- soit solo
- soit en relais de 2 personnes (2 adultes, 1 adulte avec 1 jeune de 16 ans)
- soit en relais de 3 personnes (3 adultes, 2 adultes avec 1 jeune de 16 ans, 1 adulte avec 2 jeunes de 16 ans)
- soit en relais de 3 personnes (3 jeunes de 16 ans accompagnés d'un adulte pendant toute l'épreuve)
- soit en relais de 4 personnes (4 adultes, 3 adultes avec 1 jeune de 16 ans, 2 adultes avec 2 jeunes de 16 ans, 1 adulte avec 3 jeunes de 16 ans)

Article 7 – CLASSEMENT FINAL

Un gagnant par équipe de 1, 2, 3 concurrents sera désigné en fonction des résultats. Une récompense sera remise aux trois premières équipes de chaque catégorie, soit par des trophées, des coupes et/ou des lots divers.

Pour les équipes en relais de 4 personnes, il y aura récompense si au moins 10 équipes sont inscrites dans cette catégorie.

Aucun versement d'argent ne sera effectué en guise de récompense.

Le classement s'effectuera par catégorie et en fonction du nombre de tours parcourus durant les 6 heures de l'épreuve. En cas d'égalité, la récompense sera attribuée à l'équipe qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce nombre de tours.

Le classement sera affiché régulièrement durant l'épreuve.

Article 8 – ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés sur le site du « Moulin Neuf » de

7h30 à 9h30 le dimanche 26 Mai 2024, jour du départ de l'épreuve.

Il est obligatoire que tous les participants émargent la feuille d'enregistrement (accord sur l'organisation de l'épreuve et son règlement)

Un briefing aura lieu à partir de 9h30.



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



Chaque participant inscrit se verra remettre un ensemble comprenant une plaque de cadre ainsi qu'un témoin par équipe. Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter une plaque de cadre (avant & arrière) sous peine de disqualification.

Article 9 – MATERIEL

Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix mais exclusivement de type « Vélo Tout Terrain ».

Les vélos de type single speed (mono vitesse) et 29 pouces sont autorisés.

Les vélos électriques et vélos type « cyclo-cross » seront interdits.

Le port du casque pour tous les concurrents est obligatoire (casque attaché). L'absence de casque entraînera une pénalité d'arrêt de 5 mm de l'équipe, en cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée.

De la bonne humeur sur le circuit et sur le bivouac....

Article 10 – CIRCUIT

Le circuit, d'environ 5.2 km, est tracé sur des chemins et des pistes autour du « Moulin Neuf ».

A la fois technique et ludique, il est composé principalement de monotraces. Le parcours fermé est ouvert aux reconnaissances le dimanche à partir de 8h et ne peuvent s'effectuer qu'à VTT ou à pied.

Pendant l'épreuve le site reste ouvert aux publics.

Problèmes techniques

Tout participant rencontrant un problème technique pendant son relais doit terminer le tour entamé en respectant l'intégralité du parcours et en laissant un passage suffisant pour ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve.

Les relais

Les relais se font uniquement dans la zone appropriée à cet effet, chaque fraude entraînera une mise hors course. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

Le pointage

Le pointage sera réalisé juste avant la zone de relais, toutefois des « commissaires volants » se chargeront de vérifier toute tentative de fraude.

L'infrastructure

Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours, des infrastructures, de la nature et s'engagent à ne pas laisser de débris sur la zone relais vélo.



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



Article 11 – GRILLE DE DEPART – HORAIRE DE LA COURSE

Le placement des vélos sur la grille de départ (départ type 24h) se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Le départ sera donné le dimanche à 10h00. L'organisateur se réserve le droit, en fonction des circonstances particulières, des conditions climatiques par exemple, de retarder l'heure de départ et/ou d'avancer l'heure d'arrivée.

Article 12 – PARKING & BIVOUAC

Pour des raisons de sécurité et de disponibilité de parking à proximité de l'épreuve, les barnums sont interdits sur ces parkings.



Cette année l'organisation prévoit un bivouac partiellement couvert.

Article 13 – RESPONSABILITE + ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé
- en cas d'accident provoqué par un non-respect des consignes de sécurité
- en cas de vol ou de perte d'objets
- en cas de casse du matériel pendant l'épreuve

L'organisation informe les participants à la manifestation des « 6H VTT au Moulin Neuf » qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entraînant des dégradations de son matériel ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il serait l'auteur.

Article 14 – DROIT A L'IMAGE

Photos et vidéos sont effectuées le jour de l'épreuve des 6H VTT. Votre consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de votre part.

A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos seront publiées sur le blog de l'association :

6heuresvttaumoulinneuf.wordpress.com



6H VTT au Moulin Neuf – Edition 2024



Article 15 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à n'importe quel moment.

De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à quelques poursuites (pénale, civile ou autre) que ce soient contre l'organisation ou le site du Moulin Neuf.

Règlement mis à jour le 29/11/2023